

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA du Domaine de Cordis

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Didier CHABERT

RCS / SIRET

4 2 3 7 4 6 2 1 3 0 0 0 1 0

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Construction, n°39	Construction d'une serre agricole d'une surface de plancher comprise entre 10 000 m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup> .  IOTA rubrique 2.1.5.0. 2°

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une serre agricole photovoltaïque d'une surface de 26 746,20 m<sup>2</sup>

Serre mono block multi-chapelles en verre, de type VENLO.

Les pans Sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques. Les Façades Nord et Sud seront équipées d'un système d'ouvrants mus par un moteur. Des ouvrants équiperont également la toiture sur les pans Nord.

La toiture photovoltaïque produira de l'électricité pour une puissance totale installée d'environ 2 632 kWc qui sera intégralement réinjectée sur le réseau de distribution publique.

Un bassin de rétention sera creusé conformément à la réglementation relative à la loi sur l'eau. Son emplacement et ses dimensions seront déterminés dans le cadre du DLE.

Les revenus tirés de la vente de l'électricité serviront à financer la construction de la serre.

## 4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par M. Chabert, elle sera destinée à la production de truffes, de plants de chênes truffiers, d'un atelier de plantes endophytes et de maraîchage. Elle permettra de disposer d'une surface à atmosphère contrôlée, afin d'être à l'abri des aléas météorologiques, de faciliter la lutte raisonnée et d'avoir une meilleure maîtrise des pathogènes.

Elle permettra un impact faible sur l'environnement : pas de déchets plastiques, moins de consommation d'eau, limitation du lessivage des sols et peu de produits phytosanitaires.

Cette serre agricole permettra de pérenniser l'activité de l'exploitation agricole et d'assurer une production annuelle de truffes protégés sous serre des aléas climatiques, des ravageurs ou des maladies.

L'emplacement de la serre est justifié par la proximité du siège de l'exploitation et la présence d'une retenue collinaire et de puits pour l'irrigation.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain naturel (<1% au niveau de la totalité des parcelles, à ramener à environ 0,5% au niveau de l'implantation de la serre). De façon à limiter l'impacte du terrassement, 30 cm de terre végétale seront décapés, stockés, puis régalés sur la plateforme.

Le terrassement réalisé aura une pente de 0.2% dans le sens des Cheneaux et 0% dans le sens des chapelles.

Les eaux pluviales seront collectées en toiture puis évacuées vers un bassin de gestion des eaux pluviales, via un réseau de collecteurs (aériens et souterrains). Le bassin sera réalisé conformément à la déclaration "Loi sur l'Eau".

Les poteaux en acier galvanisé seront ancrés au sol grâce à des plots béton (dimensions calculées en fonction de l'étude géotechnique) reliés en périphérie par un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur en périmètre sous les parois de verre. Les fondations intérieures sont des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.

La serre est constituée d'une succession de travées (chapelles). Elle sera pré-assemblée en usine et montée en 8 semaines environ.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine REDEN de Roquefort, dans le Lot et Garonne (47).

Des éléments connexes seront mis en place : Une plateforme de déchargement en graves non traitées, une piste lourde en graves non traitées et des pistes périphériques en terre sur le pourtour de la serre.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité sous cette nouvelle serre sera orientée vers la production de truffes.

La serre permettra de protéger les cultures des aléas climatiques (gel l'hiver, chaleur/sécheresse l'été), des ravageurs et de maladies.

De plus, la serre permet d'offrir une protection contre la grêle et des meilleures conditions de travail pour les salariés et saisonniers.

La serre permettra également de produire de l'électricité verte (superposition des activités agricoles et PV).

La centrale photovoltaïque sera supervisée à distance depuis le centre de conduite de REDEN à Roquefort (47).

La maintenance préventive et curative sera effectuée par les équipes de REDEN basées à Roquefort (47).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire.

- Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) au titre de l'article R214-1 - rubrique 2.1.5.0 "Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol dans le sous-sol".

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur :	5,30 m
Longueur :	152,4 m
Largeur :	175,50 m
Superficie :	26 746,20 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Domaine de Cordis  
700 rte de Chantemerle  
26 230 GRIGNAN

Parcelles : E 753  
E 754  
E 875  
E 877

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44° 25' 05" 9 Lat. 04° 51' 59" 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 ZNIEFF de Type I se trouvent à proximité des parcelles du projet, dont la plus proche se trouve à 1.03 km (cf. Annexe 6). 1 ZNIEFF de Type II se trouvent 4.14 km des parcelles du projet (cf. Annexe 6). Source : Géoportail
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géoportail
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche se situe à 6,85km de la parcelle du projet, il s'agit de Roussas n° FR3800738 Source : Géoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géoportail
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géoportail
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE de la Drôme (3ème échéance) a été approuvé par arrêté préfectoral du 3 Septembre 2021. Aucune infrastructure de transport terrestre située au sein de la commune de Grignan ne fait l'objet d'un classement. Le site ne se situe pas au sein d'un secteur affecté par le bruit recensé dans le PPBE Drôme Source: DDTM 26
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans l'emprise du site patrimonial remarquable de Grignan. Une étude paysagère a été réalisée (Cf Annexe 3). Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/</a>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://sig.reseau-zones-humides.org/">http://sig.reseau-zones-humides.org/</a>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN - Risques inondation : Approuvé (18/12/2006) Source : Georisque
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Georisque
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://geo.data.gouv.fr/">https://geo.data.gouv.fr/</a>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://carto.atlasante.fr/">https://carto.atlasante.fr/</a>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche se trouve à 2,6 km des parcelles du projet. Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/</a>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 750 m des parcelles du projet. Il s'agit des Sables du Tricastin, identifiant n°FR8201676
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/</a>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Irrigation des cultures grâce à une retenue en place sur l'exploitation et à 2 puits d'irrigation.  Le projet sous serre permettra une économie d'eau (moins d'évapotranspiration sous la serre, utilisation de micro-aspersion et de goutte à goutte...)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dimensionnement d'ouvrages de collecte des eaux de pluie issues des toitures de la serre : - Canalisations et collecteurs (fossés). - Création d'un bassin de rétention/infiltration  Les eaux de ruissellement transiteront par le bassin de rétention/infiltration mais seront restituées en totalité au milieu naturelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais. Terrain plat au niveau de la zone d'implantation de la serre < 1 % en moyenne.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain plat au niveau de la zone d'implantation de la serre < 1 %. Aucun remblai avec des matériaux extérieurs ne sera nécessaire.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet est déjà exploitée en grandes cultures sans intérêt écologique majeur.  Le projet n'entraînera pas de perturbation, ni de dégradation de la biodiversité sur site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 750 m de la parcelle du projet.  Le projet n'entraînera pas de perturbation, ni de dégradation de la biodiversité sur site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des contraintes naturelles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet est déjà exploitée en grandes cultures
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une canalisation véhiculant des hydrocarbures passe à proximité des parcelles du projet. Cette dernière est identifiée et aucun aménagement ne sera réalisé à moins de 10 m de la canalisation. Source : Georisque
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN - Risques inondation : hors zone d'aléa PPRN Séismes : Zone 3 - Risque modéré Retrait-gonflements des sols argileux : Aléa moyen Source: Géorisque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trafic limité en période de chantier (environ 4 mois) Une aire de déchargement et de stockage du matériel de la serre sera présente sur le site. Aucun impact lors de l'exploitation des serres.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact, uniquement travaux agricoles. Nuisances sonores temporaire durant la période de travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Production de truffes sans éclairage de croissance, pas d'émissions lumineuses.</p> <p>Serre non éclairée.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluies non souillées issues des toitures seront collectées et stockées dans un bassin de rétention/infiltration conformément à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun traitement phytosanitaire systématique n'est prévu, l'exploitation est entièrement en agriculture biologique.</p> <p>(Cf. Annexe 7)</p> <p>Aucune manipulation de produits ne sera réalisée sur le site (hydrocarbure produits phytosanitaires...).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact visuel faible, (Bois et relief) permettent de couper les vues lointaines. (cf. Annexe 3). Aspect esthétique et transparent de la serre Venlo en verre en comparais avec des serres tunnels plastique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pérennisation d'une exploitation agricole

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Source : <https://side.developpement-durable.gouv.fr/>

Aucun projet similaire identifié sur la commune de GRIGNAN

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mise en place d'un bassin de rétention/infiltration des eaux de pluie interceptées par la serre, conformément à la réglementation Loi sur l'Eau.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact ne paraît pas nécessaire :

- Pas d'impact sur la faune et la flore locales, la parcelle est exploitée et plantée en chênes truffiers. Site éloigné des zonages écologique.
- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux superficielles et souterraines dû à l'activité agricole (réduction de l'usage des produits phytosanitaires grâce au travail sous abris et en agriculture biologique).
- Gestion du rejet des eaux de pluie avec la mise en place d'un bassin de rétention/infiltration.
- Gestion raisonnée de l'irrigation : irrigation sous la serre (goutte-à-goutte et aspersion).
- Pas d'impact sur le milieu humain, excepté de façon temporaire en période de travaux.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 3: Étude paysagère Annexe 7 : dossier agricole

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Roquefort (47)

le, 16/09/2022

Signature

